



République Française
Département de l'Ariège
COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Nombre de membres en exercice : 11	Séance du 06 juin 2020
Présents : 8	L'an deux mille vingt et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée le 06 juin 2020, s'est réunie sous la présidence de Charles CASTILLO
Votants : 8	Sont présents : Charles CASTILLO, Michel SABATIER, Dominique DUMONS, Jacques RIVIÈRE, Chantal FABRE, Eveline AUTHIÉ, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS
	Absents : Cédric CLOTTE, Jean-Claude ALLABERT, Fabrice AUTHIÉ
	Secrétaire de séance : Dominique DUMONS

A 10h M le Maire ouvre la première partie du conseil municipal consacré aux votes des budgets

Délibération : DE 2020 006

Objet : Vote du compte de gestion - Roquefixade

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CASTILLO Charles

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote:

Votants: 8 Pour: 8, Contre: 0, Abstention: 0, Refus: 0

Délibération : DE 2020 010
Objet : Vote du compte administratif - Roquefixade

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SABATIER Michel, Premier Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par CASTILLO Charles après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		25 304.75		66 889.83		92 194.58
Opérations exercice	44 143.47	23 971.36	99 033.25	113 815.58	143 176.72	137 786.94
Total	44 143.47	49 276.11	99 033.25	180 705.41	143 176.72	229 981.52
Résultat de clôture		5 132.64		81 672.16		86 804.80
Restes à réaliser	60 437.55	18 301.17			60 437.55	18 301.17
Total cumulé	60 437.55	23 433.81		81 672.16	60 437.55	105 105.97
Résultat définitif	37 003.74			81 672.16		44 668.42

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Résultat du vote:

Votants: 7 Pour: 7, Contre: 0, Abstention: 0, Refus: 0

Délibération : DE 2020 005
Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - Roquefixade

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 81 672.16

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	66 889.83
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	42 504.70
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	14 782.33
Résultat cumulé au 31/12/2019	81 672.16
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	81 672.16
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	37 003.74
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	44 668.42
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote:

Votants: 8 Pour: 8, Contre: 0, Abstention: 0, Refus: 0

Délibération : DE 2020 009
Objet : Vote du compte de gestion - log sociaux

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CASTILLO Charles

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote:

Votants: 8 Pour: 8, Contre: 0, Abstention: 0, Refus: 0

Délibération : DE 2020 011
Objet : Vote du compte administratif - log sociaux

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de SABATIER Michel, Premier Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par CASTILLO Charles , après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	10 310.74			12 930.33	10 310.74	12 930.33
Opérations exercice	10 753.98	10 310.74	1 058.35	16 409.42	11 812.33	26 720.16
Total	21 064.72	10 310.74	1 058.35	29 339.75	22 123.07	39 650.49
Résultat de clôture	10 753.98			28 281.40		17 527.42
Restes à réaliser	11 200.00				11 200.00	
Total cumulé	21 953.98			28 281.40	11 200.00	17 527.42
Résultat définitif	21 953.98			28 281.40		6 327.42

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Résultat du vote :

Votants : 7 Pour: 7, Contre: 0, Abstention: 0, Refus: 0

Délibération : DE 2020 008

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement - log sociaux

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 28 281.40

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	12 930.33
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	21 953.98
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	15 351.07
Résultat cumulé au 31/12/2019	28 281.40
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	28 281.40
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	21 953.98
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	6 327.42
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote:

Votants: 8 Pour: 8, Contre: 0, Abstention: 0, Refus: 0

Délibération : DE 2020 015
Objet : Vote du taux des taxes locales 2020

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (taxes habitation, Foncier Bâti et Foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.

Le vote de ces taux doit être effectué avant le 3 juillet 2020, ce qui oblige à prendre cette délibération avant le second tour des élections municipales fixé le 28 juin 2020, le nouveau conseil ne pouvant prendre cette décision avant la date limite.

Monsieur le Maire propose de laisser les taux identiques à ceux de 2019.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, décide :

- DE MAINTENIR les taux 2019, à savoir :

Taxe habitation	7.91%
Taxe Foncière bâtie	11.49%
Taxe Foncière non bâtie	62.84%

Résultat du vote:

Votants: 7 Pour: 7, Contre: 0, Abstention: 1, Refus: 0

L'ordre du jour étant épuisé M le Maire clôt la séance a 11h.